



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE REGIONALE DE TIR D'AQUITAINE Dimanche 22 octobre 2017

Sociétés de Tir présentes ou représentées

DORDOGNE:

INDRA, C.T. HAUTEFORT, B.T.C. ST FRONT DE PARDOUX, A. NONTRON TIR, A.T. VEZERIENS, S.T. PERIGORD, A.T. SARLADAIS, A. BERGERACOISE TIR, SARLAT TIR PERIGORD NOIR.

GIRONDE:

C.T. LESPARRE, T.S. NORD MEDOC LA CIBLE, A.T. AUDENGEOISE, A. TIR CAEPE, C.T. CASTELNAU, T.S. LIBOURNE, C.TIR. BLAYAIS, E.S.C.G. PREFECTURE GIRONDE, ST EN AVANT, GIRONDINS BORDEAUX TIR, A.T.C.B. ARCACHON, S.T. CASTILLON, A.S. DASSAULT, ASS. SALLOISE TIR CIBLE, T.S.PINEUILH, A.T. NORD GIRONDE, CERCLE.TIR DE BORDEAUX, T.C. DUBOURDIEU.

LANDES:

ESCALL SECTION TIR, T.S. COTE D'ARGENT, STADE MONTOIS TIR, A.T. MIMIZANNAIS, TIR OLYMPIQUE AQUITAIN, C.S.A. de la Base de DAX - C.S.A.B.D.

LOT & GARONNE:

C.T.ALBRET, APE ENAP, T.S. FUMELOIS, T.S. AGENAIS, S.T. MARMANDAIS, C.S.A. 48° R.T., S.T.VILLENEUVE, ASS TONNEINQUAISE TIR, T.S. VACANT DU TUCO, TIREURS DE POMPIEY, C.S.L.G MARMANDE.

PYRENEES ATLANTIQUES:

C.S.L. CHIMERE, C.S.A. ETAP PAU, B.T.C. COTE BASQUE, F.C. LONS, F.T. MONT, S.T. CIBOURE, U.S.C.DOUANES BAYONNE, Pas de tir VERT GALANT.

Sociétés de Tir absentes

DORDOGNE : US BEREGRAC, CT LA DOUBLE, CSA ST ASTIER.

GIRONDE : S.T. LEGE CAP-FERRET.

Le contrôle des sociétés convoquées avec vérification du nombre de pouvoirs a été effectué à l'accueil des participants.

On dénombre 52 Sociétés de Tir présentes ou représentées sur 56.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Le Président François DIAZ ouvre la séance à 9h40 et remercie l'assistance de leur présence. Il se félicite de la représentation de la quasi-totalité des sociétés de tir à cette Assemblée générale.

Le Président propose à l'assemblée que Mr Gérard LOPEZ soit le président du bureau de vote et que Mme Céline BRAZEILLES soit la secrétaire de séance. La proposition est acceptée. Le Président demande des volontaires pour participer aux dépouillements. 2 assesseurs et 3 scrutateurs sont recherchés.

Le bureau de vote est ensuite présenté :

- Président du Bureau : Mr Gérard LOPEZ
- Secrétaire du Bureau : Mme Céline BRAZEILLES
- 2 assesseurs : Mrs Serge LAMOTHE & Christophe PANGO
- 3 scrutateurs : Mrs Christian LAMARQUE, Jacques LUCAS & Jacques LAPARRE

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2015-2016

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale au vote. Il demande s'il y a des questions.

Angel PEREZ précise que le cahier des charges de la commission des finances n'était pas rédigé, mais en cours d'élaboration.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Personne ne demandant un vote à bulletin secret, le secrétaire de séance pose la question suivante :
« Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016 ? »
Aucun vote contre (0) et aucune abstention (0) n'étant exprimé, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Rapport moral du Président.

Le Président présente le rapport moral de la saison 2016-2017 (Voir document Annexe). Il précise que ce rapport est l'expression de son ressenti sur la saison qui vient de s'écouler.

Il précise que pour la première fois le président de la Ligue n'est pas élu au Comité Directeur de la FFTir. Il ne peut donc pas transmettre les informations et nouveautés fédérales. Cela n'a pas changé son ambition d'apporter les moyens administratifs et financiers nécessaires au bon fonctionnement de la Ligue. Il cite en exemple l'obtention des bureaux à la Maison Régionale des Sports ainsi que l'embauche d'un agent de développement extérieur au tir sportif. Il indique que la Ligue entretient une gestion rigoureuse de ses finances afin de pérenniser un emploi qui ne fait l'objet d'aucune aide publique. Le Président insiste sur le manque d'informations concernant l'éventuelle fusion de la Ligue avec celles du Limousin et du Poitou-Charentes. De ce fait, la Ligue pourrait perdre ses aides publiques du CNDS et du Conseil Régional. L'aide aux jeunes sportifs pour l'achat de matériel de tir est aussi évoqué. Le Président explique ne pas s'attarder sur les activités qui seront présentées par l'Agent de développement.

Le rapport moral ne soulève pas de questions.

Le rapport moral du Président est mis aux voix.

Personne ne demandant un vote à bulletin secret, le secrétaire de séance pose la question suivante :
« Approuvez-vous le rapport moral du Président ? »

Aucun vote contre (0) et une abstention (1) étant exprimé il est adopté à la majorité absolue. Le président remercie l'assemblée.

Rapport financier – Compte de résultat 2016-2017.

Mme LACROUX, expert-comptable, directrice du cabinet Fiducial de Montayral (47), présente le compte de résultats pour la saison 2016-2017. Elle effectue une présentation des dépenses ligne par ligne. Elle débute la présentation des produits. Les aides publiques s'élèvent pour le CNDS à 8700 € contre 15000€ demandés et à 4660 € contre 16000 € demandés pour le Conseil Régional. Les aides aux sportifs de Haut-niveau s'élèvent à 2800 €. Les autres produits de gestion courante se résument en trois pôles : les cotisations des adhérents, les engagements des compétitions et les participations aux stages de formation pour un montant global de 226017 €. Enfin, les intérêts des fonds placés ont atteint 1545 €. Nous avons également perçu 2000 € de produits exceptionnels et 794 € de reprise sur amortissements. Le total des produits directs atteint 246516 €.

Concernant les charges, elle commence par présenter les achats (12294 €). Cette année il n'y a pas eu d'achat de matériel. La Ligue est en attente des aides de la Région concernant d'éventuels investissements. Les services extérieurs se concentrent autour de la location des bureaux de la Ligue (13061 €). La location du copieur est maintenant terminée. Les autres services extérieurs (117070 €) sont en augmentation puisque les activités de la Ligue sont en hausse. Il ne reste aujourd'hui qu'un seul club qui paie ses licences via la Ligue. Cela devrait disparaître la saison prochaine. Les impôts s'élèvent à 490 € sur la saison. Les charges de personnel sont constituées du salaire, des charges de sécurité sociale et de prévoyance ainsi que des congés payés de l'agent de développement (25970 €). Les autres charges de gestion courante (44770 €) représente les différentes aides et dotations accordées par la Ligue aux licenciés et aux clubs. La dotation aux amortissements (6050 €) tend à diminuer puisque les années passent et que la Ligue n'a pas effectué de nouveaux achats cette saison. Le total des charges d'exploitation s'élève à 219680 €. Le bénévolat est lui valorisé à hauteur de 67 860 € pour la saison. Les charges cumulées s'élèvent à 314377€ (bénévolat compris). L'excédent pour la saison est de 26811 €.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Mr Angel PEREZ prend la parole et se présente comme le président de la Commission des finances. Il déplore qu'on ne lui laisse pas faire sa mission de contrôle des comptes. Cela fait cinq années qu'il demande une répartition différente des lignes budgétaires. Même si le résultat est inchangé, il indique que ces comptes ne sont pas analytiques. Par exemple, les compétitions ne sont pas ventilées entre les différentes dépenses ce qui fait ressortir un excédent alors que les compétitions amènent toujours une perte financière. Angel PEREZ explique qu'il a demandé au Président de lui confirmer ses prérogatives en Comité Directeur la veille et qu'il n'a pas reçu de réponse.

Mme LACROUX lui demande quelles lignes souhaite-t-il qu'elle précise.

Angel PEREZ ne remet pas en cause les compétences de l'expert-comptable mais donne en exemple les comptes qui étaient ceux de la Ligue avant la prise en charge des comptes par le cabinet d'expertise-comptable. Mme LACROUX se défend et n'accepte pas d'être comparée avec un trésorier ayant dérobé à la Ligue la somme de 98000 €. Les présentations détaillées des championnats doivent être effectués en Comité Directeur et non lors de l'Assemblée Générale.

Un participant du club de Mont demande à Angel PEREZ que ce travail soit alors aussi effectué au Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Le Président du club de Villeneuve-sur-Lot suggère que cette question soit réglée en Comité Directeur. L'Assemblée Générale n'étant pas le lieu pour ces discussions.

Le Président de la Ligue indique à l'Assemblée qu'il doit déranger Mr PEREZ, qui depuis plus de 4 ans n'a pas fait grand-chose si ce n'est de critiquer le travail réalisé. Le Président précise à l'Assemblée que la validité et la légitimité des dossiers de fonctionnement importants de la Ligue sont traités en Assemblée Générale. Ils sont donc votés par les présidents ou représentants des clubs d'Aquitaine et cela ne peut être ni contesté ni mis en doute.

Le président précise également au sujet de l'absence de la commissaire aux comptes Mme SEIGNERE et la non délivrance de son rapport final mais uniquement d'un rapport de carence, que cela serait dû au fait que le cabinet d'expertise n'aurait pas reçu les documents comptables et l'invitation à participer à notre AG suffisamment tôt.

Le Président fait part de son étonnement de son attitude à notre égard alors que nous avons toujours donné les documents qui leur étaient nécessaires. D'autant plus quand l'on sait qu'il y a quelques années le cabinet d'expertise était beaucoup moins pointilleux pour délivrer le rapport des comptes alors qu'aujourd'hui, la commissaire aux comptes demande encore plus de précisions et de justifications comptables. Les informations ont été envoyées en début de mois. Ce délai a été jugé trop court. Ainsi le rapport n'a pu être rédigé. Pourtant la banque a été sollicitée dès le mois de septembre et la facture, pour ce rapport a été reçue et payée par la ligue également en septembre. Le rapport final de la commissaire aux comptes sera disponible, sur le site de la Ligue, aussitôt reçu, en annexe de ce procès-verbal.

Aucune autre question n'est posée et personne ne demande de vote à bulletin secret, le secrétaire de séance pose la question suivante : « Approuvez-vous le compte de résultats de la saison 2016-2017 ? »

Aucun vote contre (0) et une abstention (1) étant exprimé il est adopté en l'état à la majorité absolue.

Le président remercie l'assemblée au nom du travail des experts-comptables.

Rapport Financier - Budget prévisionnel 2017-2018.

Le Trésorier passe ensuite à la présentation du budget prévisionnel pour la saison 2017/2018. Ce budget est calqué sur le compte de résultat de la saison 2016/2017. Au sujet des charges, les achats sont estimés à 26650 € pour le matériel et les fournitures. Les services extérieurs représenteraient 12600 € majoritairement dus aux différentes locations. Les autres services extérieurs comprenant les honoraires, les frais de restauration/hébergement et les frais postaux et de mission sont évalués à 123150 €. 500 € d'impôts sont prévus. Les charges de personnel sont légèrement réévaluées à 26400 € alors que les autres charges de gestion courante sont alignées sur ce qui a été distribué la saison dernière, soit 63000 €. En ajoutant la dotation aux amortissements et le bénévolat, les charges prévisionnelles sont estimées à 326260 € pour la saison 2017/2018.

Les produits d'activités représenteraient 500 € alors que les subventions d'exploitation sont-elles estimées à 36900 € (CNDS, Conseil Régional, aide à l'emploi). Les autres produits de gestion courante ont été évalués à



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



217000 € pour la saison (cotisations, engagements aux compétitions, participations aux stages). Ajouté à cela la reprise sur amortissement et le bénévolat, le budget prévisionnel tombe à l'équilibre à hauteur de 326260 € pour la saison 2017/2018.

Une question est posée concernant l'avancée de la fusion avec les ligues du Limousin et du Poitou-Charentes. La Ligue aura-t-elle un maintien des aides publiques ?

Le Président répond que ce ne sera sans doute pas le cas si nous n'avons pas fusionné au 31 décembre 2017. La temporalité fait que cela est aujourd'hui impossible en raison des différents délais légaux.

Gérard LOPEZ prend la parole pour indiquer qu'un courrier de la Fédération a été envoyé le 27 septembre dernier à la Ministre des Sports. Le Président de la Fédération indique ne pas avoir reçu de réponse quant à la demande de dérogation déposée en Juin 2017 et que le silence ministériel vaudrait comme décision d'acceptation. Le courrier explique que la FFTir procédera à une réorganisation territoriale qui conservera les 23 ligues actuelles alors que des structures de concertation seront créées pour répondre à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). La dérogation sera donc tacite si le Ministère ne répond pas.

Le Président aimerait que ce courrier lui soit transmis afin qu'il puisse être informé de l'avancée des discussions. Gérard LOPEZ rappelle la situation particulière de la FFTir qui est également en lien étroit avec le Ministère de l'Intérieur.

Plus aucune question n'est soulevée et personne ne demande de vote à bulletin secret, le secrétaire de séance pose la question suivante : « Approuvez-vous le budget prévisionnel 2017-2018 ? »

Aucun vote contre (0) et une abstention (1) étant exprimé il est adopté en l'état à la majorité absolue.

Nouveau site internet de la Ligue.

Le Président interroge l'assemblée sur le nouveau site de la Ligue. Les retours des participants sont positifs. Il rappelle que le site est dorénavant géré par Mr Fabien DUMENIL et que les différentes demandes sont à envoyer à l'adresse suivante : webmaster-tir-aquitaine@orange.fr

Election des deux nouveaux membres au Comité Directeur de la Ligue.

Le président invite l'ensemble des représentants des sociétés de Tir à passer à l'élection du comité directeur. Un rappel sur le mode de scrutin est effectué :

- Les bulletins de couleur jaune représentent 3 voix ;
- Les bulletins de couleur verte représentent 2 voix ;
- Les bulletins de couleur bleue représentent 1 voix.

Il est également rappelé à chaque club le nombre de voix dont il dispose.

La liste des 3 candidats est énoncée dans l'ordre d'arrivée des candidatures :

Laurent LLASERA (TC Dubourdiou), Stéphanie TIRODE (Girondins Tir), Laurent BURON (ST Périgord Noir)

11h00 : Début de l'élection. Les sociétés de tir sont invitées à venir voter et émarger à l'appel du Président. Cet appel est effectué par département.

11h30 : Fin du vote, l'ensemble des clubs ont déposé leurs bulletins et signé la feuille d'émargement. Début du dépouillement en présence des 3 scrutateurs, 2 assesseurs, de la secrétaire et du président de bureau.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Résultat Election au Comité Directeur.

11h40 : Fin du dépouillement par le bureau de vote.

11h45 : Expression des résultats par le Président du bureau de vote

Résultat Election Comité Directeur

NOM	PRENOM	Nombre de voix	
LLASERA	Laurent	204	Elu
TIRODE	Stéphanie	165	Elue
BURON	Laurent	153	Non-élu

Nombre de voix exprimées 259

Les deux nouveaux membres élus au Comité Directeur sont Mr Laurent LLASERA, en qualité de référent Plateau et Mme Stéphanie TIRODE, en qualité de référente Haut-niveau.

Rapport d'activité.

Le rapport d'activité 2016/2017 est présenté par l'Agent de développement de la Ligue. Les différentes actions de la Ligue sont énumérées et précisées par catégories : manifestations, formations, communication, dossiers, réunions et projets (Voir annexe)

Aucune question n'est soulevée.

Election des porteurs de voix à l'Assemblée Générale de la FFTir.

Le Président propose de continuer la session de vote par l'élection du porteur de voix élu qui accompagnera le Président à l'AG de la FFTir.

Jean DE WILDE prend la parole pour préciser que les statuts stipulent que les 2 personnes porteuses de voix doivent être élus. Le Président n'est pas porteur de voix de droit.

Le Président expose que cette question a été soulevée en Comité Directeur par Mr LAPEYRE François et qu'il ne comprend pas pourquoi le modèle utilisé depuis 30 ans dérange aujourd'hui. Il indique ainsi qu'il va se présenter comme tout le monde mais que s'il n'est pas élu, il ne se déplacera à l'AG de la Fédération seulement pour observer.

Gérard LOPEZ confirme que le Président devrait être naturellement porteur de voix mais que les statuts ne lui donnent pas ce droit. Il faut donc qu'il soit élu.

5 candidats se présentent : Mrs. François DIAZ, Serge LAMOTHE, Charles GRADOUX, Gérard LOPEZ et François LAPEYRE.

11h50 : Début de l'élection. Les sociétés de tir sont invitées à venir voter et émarger à l'appel du Président. Cet appel est effectué par département.

12h10 : Fin du vote, l'ensemble des clubs ont déposés leur bulletin et signé la feuille d'émargement. Début du



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



dépouillement en présence des 3 scrutateurs, 2 assesseurs, de la secrétaire et du président de bureau.

Résultats élection des porteurs de voix à l'Assemblée Générale de la FFTir.

12h25 : Fin du dépouillement par le bureau de vote.

12h30 : Expression des résultats par Le Président du bureau de vote

Avant d'annoncer les résultats, la secrétaire du bureau de vote propose que les candidats arrivés en troisième et quatrième position soient élus suppléants. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résultat Election des porteurs de voix à l'AG de la FFTir

NOM	PRENOM	Nombre de voix	
DIAZ	François	176	Elu Porteur de voix
LAMOTHE	Serge	104	Elu Porteur de voix
LOPEZ	Gérard	73	Elu Suppléant
LAPEYRE	François	52	Elu Suppléant
GRADOUX	Charles	29	Non-élu

Nombre de voix exprimées

243

Les deux nouveaux porteurs de voix à l'Assemblée Générale de la fédération sont Mrs. François DIAZ et Serge LAMOTHE. Mrs. Gérard LOPEZ et François LAPEYRE sont élus suppléants

Bilan Formation.

Sylvie TIRODE, la Responsable Formation Ligue, présente son bilan pour la Formation. La Ligue a, comme chaque année, organisé une session Brevet Fédéral Animateur (BFA) et une session Brevet Fédéral Initiateur (BFI). Pour le BFA, 25 candidats étaient inscrits et 22 ont reçu leur diplôme. Les trois autres ont dû abandonner dès le premier stage pour des raisons personnelles. Parmi ces 25 candidats, nous avons 5 femmes et 20 hommes. La formation s'est déroulée sur 3 week-ends répartis sur la saison pour un total de 36 heures de cours. Les animateurs ont également dû effectuer 40 heures de stage au sein de leur club. Ils sont ainsi labellisés « cibles couleurs », et ont obtenu leurs cibles blanches et jaunes.

Concernant le BFI, c'est 7 candidats qui ont participé à la formation (3 femmes et 4 hommes). Tous ont été reçus. Le volume horaire est le même que pour le BFA. Ils sont, quant à eux, labellisés cibles couleurs oranges et vertes.

Le Recyclage animateurs a lui attiré 6 candidats hommes qui se sont recyclés lors de 2 stages CRAQ. Ils ont tous été reçus.

La RFL demande que l'accent soit mis sur la formation des féminines.

Des nouveautés sont à noter pour le BFA et le BFI.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



BFA :

- 1 journée de positionnement (obligatoire et faite par le Comité départemental)
- Présenter un projet en lien avec la fonction d'animateur
- Rédaction d'un rapport de stage de 4 pages maximum
- Nomination d'un tuteur de stage parmi les personnes ressources du club
- Connaissances préalables du programme Cibles Couleurs
- Participation obligatoire dans une compétition inscrite à la RGS

BFI :

- Présenter un projet en lien avec la fonction d'initiateur
- Rédaction d'un rapport de stage de 6 pages maximum
- Nomination d'un tuteur de stage parmi les personnes ressources du club
- Bonnes connaissances préalables du programme Cibles Couleurs
- Participation obligatoire dans une compétition inscrite à la RGS

La RFL indique que l'équipe d'encadrement s'élargit avec l'arrivée de Stevan BALTRONS pour assurer les formations Plateau.

A ce titre, trois nouvelles formations vont avoir lieu cette année : BFA Plateau, BFI Plateau et recyclage BFI Plateau. Ces formations se dérouleront au stand de Cestas.

Elle présente ensuite le calendrier pour les formations 2017/2018.

BFA :

- Les 25 & 26 Novembre 2017
- Les 27 & 28 Janvier 2018
- Les 10 & 11 Mars 2018

BFI :

- Les 16 & 17 Décembre 2017
- Les 24 & 25 Février 2018
- Les 14 & 15 Avril 2018

Les deuxièmes stages BFA et BFI se dérouleront à Libourne car les installations sont présentes sur place et que des tireurs en situation de handicap peuvent intervenir dans le module handisport.

Concernant le recyclage des initiateurs ISSF, deux journées de stage sont obligatoires pour valider le recyclage. Les périodes sont réparties sur les divers stages de formations et de perfectionnements. Ces périodes sont disponibles sur le site de la Ligue à la rubrique formation / planning des stages. Les formations au recyclage sont réparties sur le CREPS de Talence, Les Girondins, Libourne, Mont de Marsan, St Jean de Marsacq et Ciboure.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Recyclage Initiateurs :

CALENDRIER PREVISIONNEL 2017/2018		
DISCIPLINE	DATES	LIEU
Pistolet 10 mètres	30 septembre 2017	CREPS – Talence (33)
	04 novembre 2017	CREPS – Talence (33)
	02 ou 03 décembre 2017	Girondins (33)
	04 février 2018	Girondins (33)
Pistolet 25 mètres	21 avril 2018	Girondins (33)
	12 mai 2018	Ciboure (64)
	09 juin 2018	St-Jean-de-Marsacq (40)
	23 juin 2018	Girondins (33)
Carabine 10 mètres	15 octobre 2017	Mont-de-Marsan (40)
	18 novembre 2017	Ciboure (64)
	03 décembre 2017	Girondins (33)
	04 février 2018	Girondins (33)
Carabine 50 mètres	21 avril 2018	Girondins (33)
	12 mai 2018	Ciboure (64)
	09 juin 2018	St-Jean-de-Marsacq (40)
	23 juin 2018	Girondins (33)

Plateau :

Les dates pour les formations Plateau ne sont pas encore arrêtées. Nous attendons les inscriptions afin de connaître la participation et la viabilité d'organiser ces formations en fonction du nombre d'inscrits. La date limite d'inscription est le 31 décembre 2017.

Enfin la RFL rappelle que la Ligue participe au salon « Vivons 100% sport » du 1^{er} au 05 novembre 2017 au Parc des expositions de Bordeaux-Lac. Cette manifestation sera l'occasion d'organiser un recyclage animateur. Les volontaires pourront ainsi se confronter aux différents publics qui participent au salon.

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 12h40 et l'assemblée est invitée à se restaurer.

Reprise de l'Assemblée générale à 14h00.

Bilan du Collectif Régional Aquitain (CRAQ).

Nathalie BONAL présente le bilan du Collectif Régional Aquitain pour la saison 2016/2017. Elle effectue un bref rappel de l'équipe encadrante avec Sylvie TIRODE et Franck DUMOULIN au pistolet et Nathalie BONAL et Bertrand BALLOUARD à la carabine.

Les objectifs du CRAQ sont les suivants : Perfectionner les meilleurs tireurs de la Ligue dans les catégories minimes, cadets et juniors, accompagner les athlètes à définir leurs objectifs et planifier la saison en conséquence, rappeler les règles de sécurité, de tir et d'arbitrage, cultiver l'envie de se dépasser, de devenir meilleur, favoriser les échanges et la cohésion du groupe et aider les athlètes à intégrer le collectif national.

Le déroulement des stages se compose de 16 stages durant la saison (8 en pistolet et 8 en carabine). Les



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



regroupements ont lieu au CREPS de Talence ou dans les clubs de la région susceptibles de pouvoir accueillir les jeunes.

Sur la saison, ce sont 49 jeunes qui ont été concernés par ces stages dont 23 en pistolet et 26 en carabine (certains ont participé à plusieurs stages). Les stands qui ont accueillis les stages CRAQ sont le CREPS, les Girondins, Libourne, Ciboure et St-Jean-de-Marsacq. Nathalie BONAL précise que certains rassemblements regroupent les pistoliers et les carabiniers ensemble afin d'apporter une harmonisation dans la cohésion de groupe

En ce qui concerne les résultats sportifs de ces jeunes, deux jeunes ont obtenus des médailles au CDF 10 mètres (2^{ème} JF pistolet précision pour Annaïc DONNIOU & 2^{ème} CG pistolet vitesse pour Yaël COUDASSOT). Par équipe, les membres du CRAQ ont ramené une médaille d'argent en CG 3x20, une médaille de bronze en CG P25 et une médaille de bronze en JF 3x20.

Le bilan final est que le travail effectué par les entraîneurs des clubs et les stages de perfectionnement au sein du CRAQ ont permis d'obtenir cette saison des résultats encourageants. Le niveau du groupe pistolet et carabine est plus élevé et plus dense. Les tireurs s'impliquent davantage dans leurs projets. Enfin l'ambiance générale est toujours excellente.

Nathalie BONAL conclue en informant que les jeunes cadets vont commencer à se former au format « finale » puisque cette forme de compétitions sera introduite lors des CDF 2019.

Sylvie TIRODE ajoute que des stages CRAQ plateau sont prévus pour 2017/2018. Déjà 5 candidat(e)s cadet(te)s.

Aucune question n'est soulevée.

Bilan de la saison sportive 2016/2017.

Charles GRADOUX, le Responsable Compétition Ligue (RCL), effectue un rappel concernant l'organisation du régional 10 mètres qui se déroulera les 08,09 et 10 décembre 2017. Il demande aux présidents des clubs d'envoyer les engagements dans les temps afin de pouvoir répartir au mieux les tireurs dans les séries. Beaucoup demandent le samedi mais il n'est pas possible d'avoir de la place pour tout le monde. Cette saison, les championnats départementaux ont tous lieu le même week-end des 11 et 12 novembre 2017. Cela laissera 10 jours pour envoyer les fiches d'engagement. Cette saison, les séries peu fréquentées du dimanche après-midi sont déplacées au vendredi après-midi. La participation au régional 10 mètres est conditionnée à la capacité d'accueil du stand des Girondins. Pour cela il existe un nombre limité de places. Les qualifications se feront en fonction des points de qualification consultables sur le site de la Ligue et de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Il présente ensuite son rapport sportif de participation aux championnats régionaux lors de la saison 2016/2017. Le tableau présente la participation en nombre de tirs et non de tireurs.

Par rapport à la saison précédente, la participation s'est accrue de 8% par rapport à N-1 pour le championnat régional 10 mètres. Le 25-50 mètres enregistre une très légère baisse du nombre de tirs de 4%, soit 10 tirs de moins. Cela reste malgré tout constant. Les Armes Anciennes connaissent la baisse la plus significative avec -27%. Cette baisse est due à la forte participation de la saison dernière causée par l'organisation des championnats de France aux Girondins. Les tireurs sont ainsi venus se régler sur les pas de tir du CDF.

Concernant le TAR, on constate une augmentation de la participation de 13%. Le TAR devient ainsi le 2^{ème} championnat le plus fréquenté derrière le 10 mètres. Le RCL précise que les championnats 10 mètres, 25-50 mètres et TAR représentent à eux trois 70% des tirs de compétitions en Aquitaine.

Le championnat Ecole de Tir compte une baisse de 9% de la participation.

La participation au championnat régional arbalète Field est très basse avec seulement 3 participants.

Le Plateau a connu cette saison une forte augmentation de la participation avec une hausse d'engagements en skeet olympique. Avec 43 tirs, l'augmentation par rapport à N-1 est de 34%. Les championnats régionaux 2018 se dérouleront à Sore (40).

Le 300 mètres a rassemblé 21 tirs cette saison dont la moitié venait du TSCA et l'autre des ligues extérieures ou d'Espagne.

Le championnat Silhouettes Métalliques se maintient au même niveau que la saison dernière avec une légère baisse de 4% du nombre de tirs (111 tirs).

Enfin, le RCL indique que le Championnat de France des clubs Tour Régional a également connu une baisse de 4% de la participation.

Aucune question n'est soulevée.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Bilan de l'arbitrage.

Bernard VIDALIE, le Responsable Régional de l'Arbitrage, présente son bilan pour la saison 2016/2017. L'Arbitrage se porte bien, mais est toujours aussi vieillissant. Malgré la formation de 17 nouveaux Arbitres de la saison passée, cela n'a pas été suffisant pour atteindre les objectifs fixés en début de mandat. Pour rappel, nous étions fixés 1 arbitre pour 50 licenciés. Trop peu d'Arbitres sont disponibles pour assurer la totalité des championnats régionaux. En effet la Ligue possède un socle d'arbitres très compétents et motivés mais en nombre insuffisant pour assurer l'ensemble des championnats régionaux.

Le RRA est trop souvent dans l'obligation de convoquer les mêmes arbitres pour assurer plusieurs, voire tous les championnats (pas de rotation possible des arbitres). Cela entraîne un relâchement, une lassitude ou encore une grande fatigue. Sur un pas de tir, cela pourrait déboucher sur des problèmes de sécurité et bien d'autres choses encore.

Bernard VIDALIE en profite pour remercier tous les arbitres qui ont assuré les championnats. Il demande à tous les responsables des Clubs Aquitains de se rapprocher le plus possible des objectifs fixés au début de mandat.

Le manque d'arbitres au championnat 25/50 mètres à Bordeaux a créé quelques soucis tant en nombre qu'en qualité d'arbitrage. Le RRA reconnaît sa responsabilité.

Concernant les perspectives pour la saison 2017/2018, un module de présentation de l'Arbitrage est en cours de finalisation et de montage. Ce module servira dans un premier temps à approfondir les connaissances des encadrants, et servira par la suite d'outil pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du tir à l'arbitrage. Cette vidéo sera présente sur le site de la Ligue.

De plus, cette année, plusieurs formations sont à l'étude ou déjà programmées : stage PARA TIR WSPS, recyclage et formation toutes disciplines d'Arbitrage et organisation d'un stage PSC1 (Préventions Secours Civique 1er degrés).

Le PARA TIR WSPS a été proposé pour la saison 2017/2018 qui aura lieu les 13 et 14 janvier 2018 au centre CNTS Déols (Ligue du Centre). Les inscriptions sont limitées à deux arbitres motivés et volontaires par ligue. Sachant que toutes les ligues ne présenteront pas deux candidats, nous pourrions avoir la possibilité de présenter à ce stage deux arbitres supplémentaires. Les volontaires au sein de la Ligue sont nombreux puisque déjà 9 volontaires se sont manifestés : 3 en Gironde, 2 dans les Landes et 4 dans le Lot-et-Garonne.

Le stage PSC 1 devrait permettre d'avoir sur les pas de tir et aussi dans les clubs des arbitres capables d'intervenir sur des incidents mineurs aux pas de tir. Il sera animé par la Protection Civile pour dix personnes sur une journée. Le stage PSC 1 est réservé en priorité, aux arbitres volontaires, motivés et présents sur les pas de tir. Neufs volontaires sont déjà sur les rangs.

Pour ce qui est des inscriptions aux futures formations, les volontaires sont déjà nombreux :

Recyclage : 39 arbitres de la Ligue participeront à ces stages

- ISSF 27
- TAR 5
- IMSSU 4
- IAU 2
- MLAIC 1

Formation : 31 volontaires pour acquérir la formation de base ISSF cible ou obtenir une spécificité nouvelle.

- ISSF T.C. 1
- ISSF R. 2
- ISSF N. 1 (non retenu)
- TAR 2
- TAR N. 1
- MLAIC 1
- PLATEAUX 1
- PARA TIR 9 (2 ou 3 retenu)
- A. Club 4
- PSC 1 9



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Bernard VIDALIE précise que la grande majorité des arbitres sera convoquée au recyclage ISSF du 03 mars 2018 qui se déroulera à Marmande.

Une question est posée au sujet de la formation PSC1. Il est demandé pour quelle raison cette formation est destinée aux arbitres ? Et à termes, sera-t-elle proposée aux encadrants ?

Bernard VIDALIE répond que les arbitres sont les garants de la sécurité et qu'ils sont en permanence sur les pas de tir. Toutefois, le projet pourra être étendu aux encadrants dans le futur. Le prix de cette formation est de 480 euros la journée de formation pour 10 stagiaires.

Jean DE WILDE, le médecin de Ligue, valide la pertinence de ce projet par le fait que le Tir attire des sportifs S2/D2 & S3/D3 exposés à certains risques.

Une question est soulevée sur les critères nécessaires pour s'engager dans l'arbitrage.

Le RRA répond qu'il faut minimum 2 ans de licence FFTir. A part cela, aucune compétence particulière n'est requise. Claude PENICHON ajoute qu'il faut tout de même avoir participé à quelques compétitions afin de pouvoir appréhender le stress des athlètes.

Suite à son intervention plus aucune question n'est posée.

Questions diverses.

Le Président du club de Castelnau soulève un problème concernant l'assurance fédérale à laquelle les licenciés sont rattachés. Après avoir parcouru l'ensemble du contrat, il semblerait que ce contrat ne protégerait plus les licenciés de plus de 85 ans. Le club de Castelnau possède un tireur de 83 ans et la question va être amenée à se poser. Il explique qu'il s'est adressé à la FFTir, qui n'a pas su lui répondre. La paradoxe se situe dans le fait qu'il est écrit sur ITAC qu'il est possible d'être licencié de 6 à 999 ans.

Le Président répond que la protection est limitée avec l'assurance fédérale et qu'elle ne prend pas en charge certaines choses. Dans le cas inverse, cela signifierait une augmentation de la part fédérale. Il explique que personnellement, il a souscrit au sein de son club à une responsabilité civile propre à l'association.

Le Président du club de Castelnau conclut en témoignant de son inquiétude sur ses points de suspension. Il attend une réponse claire de la part de la FFTir et demande aux deux élus de la Ligue au Comité Directeur de la Fédération de poser la question lors de l'AG fédérale.

Le Président précise qu'il attend une réponse lors du Comité Directeur qui suivra l'AG de la FFTir et qu'il fera suivre l'information aux clubs.

A la demande de l'assemblée, le Président effectue un point sur le dossier du vol de la Ligue par l'ex-trésorier. Le Président explique avoir reçu un courrier de l'avocat, Maître VIVIER. Celui-ci précise que la mise en hypothèque de la maison a été demandée. L'huissier de justice mandaté s'est alors aperçu que le bien immobilier faisait déjà l'objet d'une hypothèque conventionnelle du Crédit Foncier à hauteur de 91000 € et d'une hypothèque de la Société Générale pour 68000 €. La Ligue est ainsi troisième dans l'ordre des hypothèques. Il est très peu probable que l'argent volé soit récupéré via l'hypothèque du bien immobilier. De plus, Mr LAHUERTA s'est vu refuser la demande de prêt qu'il a effectué auprès de sa banque.

La proposition d'un versement de 1000 euros par mois est toujours d'actualité. Il faut réfléchir à l'acceptation de cette offre. La Ligue vient de recevoir un chèque de remboursement de 400 euros alors qu'elle n'avait rien touché depuis 9 mois. Dans cette optique, le Président va rencontrer l'avocat dans les semaines à venir.

Distribution des dotations aux tireurs et aux clubs.

Le Président et le Trésorier procèdent à la distribution des dotations récompensant les tireurs ayant effectué un podium lors de Championnats de France.

Vient ensuite le tour des sociétés de tir de recevoir les dotations récompensant la participation de leurs tireurs aux championnats de France.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président clôture l'Assemblée Générale à 15 heures 15.

Le secrétaire général

Mr Claude PENICHON

Le Président de la Ligue

Mr François DIAZ